

# Conditions de l'offre

## Contrats Familial Complémentaire et Multirisques Accidents de la Vie

### Remise à la souscription

#### 1. DESCRIPTIF DE L'OFFRE

L'assuré souscrivant un contrat Familial Complémentaire ou un contrat Multirisques Accidents de la Vie se voit offrir une remise sur le montant de la cotisation.

Pour bénéficier de cette offre, le souscripteur doit être titulaire auprès du *Groupe Matmut* d'un des contrats suivants : Habitation Résidence Principale, Multirisques 4 roues, Camping-car ou 2 roues tels que visés en 3. ci-après.

#### 2. MONTANT DE LA REMISE ACCORDÉE

La remise accordée équivaut à :

- 6 mois de cotisation pour le contrat Familial Complémentaire,
- 1 mois de cotisation pour le contrat Multirisques Accidents de la Vie.

#### 3. SOUSCRIPTEUR/BÉNÉFICIAIRE ET CONDITIONS DE L'OFFRE

Pour pouvoir bénéficier de l'offre, il est nécessaire en complément du contrat Familial Complémentaire ou Multirisques Accidents de la Vie de souscrire simultanément ou d'être déjà titulaire auprès du *Groupe Matmut* de l'un des contrats désignés ci-après :

- Habitation Résidence Principale de l'une des gammes distribuées depuis le 9 octobre 2013, à l'exclusion du contrat Habitation Résidence Principale - Jeunes,
- Multirisques 4 roues, Camping-car ou 2 roues garantissant l'un des véhicules suivants :
  - voiture particulière,
  - camping-car,
  - camionnette,
  - motocyclette de plus de 50 cm<sup>3</sup> et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h,
  - tricycle à moteur de plus de 50 cm<sup>3</sup> et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h.

Ce contrat doit être en cours, et n'être ni suspendu, ni résilié, et ce pour quelque motif que ce soit.

Le souscripteur doit être une personne physique.

#### 4. EXCLUSION

L'offre ne s'applique pas en cas de nouvelle souscription d'un contrat Familial Complémentaire ou Multirisques Accidents de la Vie intervenant après la résiliation pour non-paiement de l'un ou l'autre de ces contrats.

#### 5. CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

L'avantage tarifaire est personnel, incessible, et non transférable. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

La présente offre est valable **une seule et unique fois** et n'est pas cumulable avec d'autres offres en cours sur les contrats Familial Complémentaire et Multirisques Accidents de la Vie.

La remise accordée est déduite du montant total annuel de la cotisation.

En cas de résiliation à son échéance annuelle, à l'initiative de l'assuré, du contrat bénéficiaire de l'offre intervenant moins de 12 mois après la date de sa souscription, la remise accordée est annulée et son montant doit donc être réglé par l'assuré.

#### 6. PÉRIODE DE VALIDITÉ

La présente offre est valable pour toute nouvelle souscription éligible prenant effet entre le 01/02/2019 et le 30/04/2019 inclus.

#### 7. INFORMATION

Les conditions de l'offre sont disponibles sur le site [matmut.fr](http://matmut.fr) et dans les Agences **Matmut/AMF Assurances**. Elles peuvent être remises sur simple demande.